

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Étaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAUULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup></b>	Madame PLAT Françoise

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N°28024-1**

### **ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2024**

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

DATE DEMANDE	SOCIETE	Apprenti	MONTANT sollicité
04/09/2024	EARL LEVIEUGE 1 Hubardièr 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	Timéo VITRY CAP Métiers de l'agriculture	3 000,00 €
	Avant l'heure Aurélie FOUASSIER 84 Rue nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	Marie DESIRE CAP Fleuriste	1 500,00 €
	COTE JARDIN 13 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Guillaume AVEZARD BTS Aménagements paysagers	3 000,00 €
06/09/2024	ASIA FOODTECH 17 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Arthur ALBERTINI Diplôme d'ingénieur polytechnique génie industriel	3 000,00 €
	VAUQUELIN FILS 17 Rue des travers chien 41230 SOINGS-EN-SOLOGNE	LUNG-HOI Johan CAP Couvreur	1 500,00 €

Et de la publication/notification le

24/09/2024	RADLE TP 4 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	MARIVAT Wildryd CAP Constructeur de routes	3 000,00 €
		COUDRAY Medhine CAP Construction de réseaux	3 000,00 €
		RIVault Lucas CAP Construction de réseaux	1 500,00 €
		BRIANDET Gabriel BTS TP	3 000,00 €
		COSTA Mattéo BTS TP	3 000,00 €
	NUCIFERA 39 Rue nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	MUZARS Morgane BP Fleuriste	3 000,00 €
25/09/2024	PERRET ETS 6 Rue des fauvettes 41130 SELLES-SUR-CHER	VOLCKAERT Gabin CAP Peintre	3 000,00 €
	REGION CENTRE LOIRE HABITAT 5 Rue du vieux Noyer 41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	DANTANT Nathan CAP Couvreur	3 000,00 €
	JF MERIEAU 38 Route de Saint-Aignan 41140 NOYERS-SUR-CHER	LE CORVIC Evan CAP Métiers de l'agriculture	3 000,00 €
	SARL ROSET 9 bis rue Pierre et Marie Curie CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	GISLOT Nolin CFA BTP	3 000,00 €
26/09/2024	SARL NICAULT 22 Route de Montrichard 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	MEUNIER Clara DEUST technicien pharmacie	3 000,00 €
11/09/2024	SAS JANNAU 279 Rue du Général de Gaulle FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	PATIN Elvis CAP Métiers du plâtre	3 000,00 €
01/10/2024	AVEZARD 1 Rue Julien Nadeau CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	PALANY Julien CAP Charcutier	1 500,00 €
	NEWELC 1 bis passage du Grand Mont CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	MARONNE Kimberley CAP équipier du commerce	3 000,00 €
	PAUMARD Léo Bac Pro Métiers de l'électricité	1 500,00 €	
02/10/2024	SALON MYA PONS 8 rue Porte aux Rois 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	CLEMENT Faustine CAP Métiers de la coiffure	3 000,00 €
	SARL LE P'TIT FOURNIL 3 Rue Carnot 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	MONTARU Manon CAP équipier polyvalent du commerce	3 000,00 €
03/10/2024	MARTIN Couverture 1 Chemin de la Futaie FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	HARANG Maxence MC3 Zinguerie	1 500,00 €
	LORiot Alan CAP Couvreur	3 000,00 €	
			<b>63 000,00 €</b>

Et de la publication/notification le

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 15 octobre 2024 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 12 mars 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

DATE DEMANDE	SOCIETE	Apprenti	MONTANT sollicité
04/09/2024	EARL LEVIEUGE 1 Hubardiere 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	Timéo VITRY CAP Métiers de l'agriculture	3 000,00 €
	Avant l'heure Aurélie FOUASSIER 84 Rue nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	Marie DESIRE CAP Fleuriste	1 500,00 €
	COTE JARDIN 13 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	Guillaume AVEZARD BTS Aménagements paysagers	3 000,00 €
06/09/2024	ASIA FOODTECH 17 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	Arthur ALBERTINI Diplôme d'ingénieur polytechnique génie industriel	3 000,00 €
	VAUQUELIN FILS 17 Rue des travers chien 41230 SOINGS-EN-SOLOGNE	LUNG-HOI Johan CAP Couvreur	1 500,00 €
24/09/2024	RADLE TP 4 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	MARIVAT Wildryd CAP Constructeur de routes	3 000,00 €
		COUDRAY Medhine CAP Construction de réseaux	3 000,00 €
		RIVAULT Lucas CAP Construction de réseaux	1 500,00 €
		BRIANDET Gabriel BTS TP	3 000,00 €
		COSTA Mattéo BTS TP	3 000,00 €
	NUCIFERA 39 Rue nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	MUZARS Morgane BP Fleuriste	3 000,00 €
	PERRET ETS 6 Rue des fauvelles 41130 SELLES-SUR-CHER	VOLCKAERT Gabin CAP Peintre	3 000,00 €
	REGION CENTRE LOIRE HABITAT 5 Rue du vieux Noyer 41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	DANTANT Nathan CAP Couvreur	3 000,00 €
JF MERIEAU 38 Route de Saint-Aignan 41140 NOYERS-SUR-CHER	LE CORVIC Evan CAP Métiers de l'agriculture	3 000,00 €	
25/09/2024	SARL ROSET 9 bis rue Pierre et Marie Curie CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	GISLOT Nolin CFA BTP	3 000,00 €

Et de la publication/notification le

26/09/2024	SARL NICAULT 22 Route de Montrichard 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	MEUNIER Clara DEUST Technicien pharmacie	3 000,00 €
11/09/2024	SAS JANNAU 279 Rue du Général de Gaulle FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	PATIN Elvis CAP Métiers du plâtre	3 000,00 €
01/10/2024	AVEZARD 1 Rue Julien Nadeau CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	PALANY Julien CAP Charcutier	1 500,00 €
		MARONNE Kimberley CAP équipier du commerce	3 000,00 €
02/10/2024	NEWELEC 1 bis passage du Grand Mont CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	PAUMARD Léo Bac Pro Métiers de l'électricité	1 500,00 €
	SALON MYA PONS 8 rue Porte aux Rois 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	CLEMENT Faustine CAP Métiers de la coiffure	3 000,00 €
03/10/2024	SARL LE P'TIT FOURNIL 3 Rue Carnot 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	MONTARU Manon CAP équipier polyvalent du commerce	3 000,00 €
	MARTIN Couverture 1 Chemin de la Futaie FOUGERES-SUR-BIEVRE 41120 LE CONTROIS-EN- SOLOGNE	HARANG Maxence MC3 Zinguerie	1 500,00 €
		LORIOT Alan CAP Couvreur	3 000,00 €
			<b>63 000,00 €</b>

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20241028-28024-1-AU  
Date de télétransmission : 30/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

- 4 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**

Le 22 octobre 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAUULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-1**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL SPORT BREAK REPAIR, les Jardins Cassonne, CHISSAY-EN-TOURAIN (41400)**

Par courrier du 16 juin 2024, Monsieur Anthony JIMENEZ gérant de la SARL Sport Break Repair sise les Jardins de la Cassonne à Chissay-en-Touraine (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de matériel nécessaire à son activité

Le montant de l'opération est estimé à **20 504.36 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 16 juin 2024 de Monsieur Anthony JIMENEZ gérant de la SARL Sport Break Repair sise les Jardins de la Cassonne à Chissay-en-Touraine (41400) ;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** l'octroi d'une aide de **5 000.00 €** au titre du développement économique à SARL Sport Break Repair sise les Jardins de la Cassonne à Chissay-en-Touraine (41400).

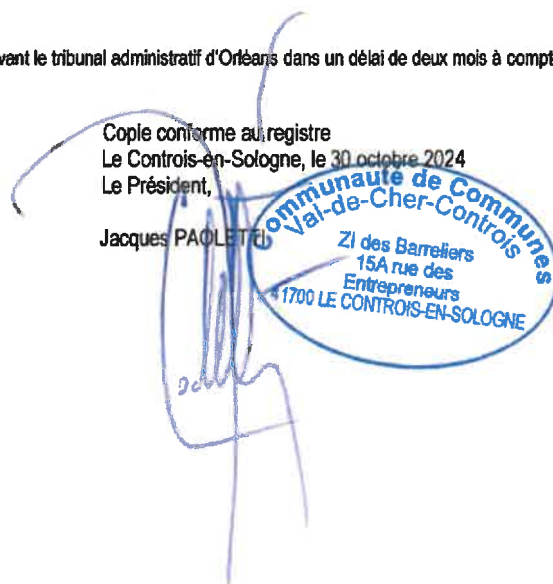
Et de la publication/notification le

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAUULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup></b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation**  
Le 22 octobre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-2**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL BLOOMANA, BOUTIQUE MAN'X, sise 22 rue Pierre Henry MAUGER, CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 13 juin 2024, Madame LECLERC Anastasia, gérante de la SARL BLOOMAN, Boutique MAN'X sise 22 rue Pierre Henri MAUGER à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel de signalétique.

Le montant de l'opération est estimé à **2 796.38 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 13 juin 2024 de Madame LECLERC Anastasia, gérante de la SARL BLOOMAN, Boutique MAN'X sise 22 rue Pierre Henri MAUGER à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de **699.10 €** au titre du développement économique à SARL BLOOMAN, Boutique MAN'X sise 22 rue Pierre Henri MAUGER à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700).

Et de la publication/notification le

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024.  
Le Président,

Jacques PAOLETTI

Communauté de Communes  
Val-de-Orléans Controis  
ZI des Barreliers  
15A rue des  
Entrepreneurs  
41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
Ecole de la République  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

- 4 NOV. 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUT Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-3**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL BETON DASS sise 18 rue de la Servandière à THESEE (41140)**

Par courrier du 17 juin 2024, Monsieur Benjamin DASSISE, gérant de la SARL BETON DASS, sise 18 rue de la Servandière à THESEE (41140), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel de maçonnerie (bétonnières, scies sauteuses et une mini-pelle).

Le montant de l'opération est estimé à **26 932.04 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 17 juin 2024 de Monsieur Benjamin DASSISE, gérant de la SARL BETON DASS, sise 18 rue de la Servandière à THESEE (41140) ;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de **5 000.00 €** au titre du développement économique à SARL BETON DASS, sise 18 rue de la Servandière à THESEE (41140).

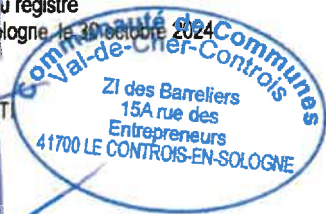
Et de la publication/notification le

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Acte de subvention notification le  
041-200672064-20241029-28024-2-3-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

4 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENault Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBault Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-4**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL BOULANGERIE SAVIGNY sise 2 Rue Maxime SAMSON à Thenay, Commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41400)**

Par courrier du 17 juillet 2024, Monsieur Arnaud SAVIGNY, gérant de la boulangerie SAVIGNY, sise 2 rue Maxime SAMSON à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'un distributeur de pain.

Le montant de l'opération est estimé à **11 449.25 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 17 juillet 2024 de Monsieur Arnaud SAVIGNY, gérant de la boulangerie SAVIGNY, sise 2 rue Maxime SAMSON à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400),;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **Décide** l'octroi d'une aide de **2 862.31 €** au titre du développement économique à SARL SAVIGNY sise 2 rue Maxime SAMSON à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400).

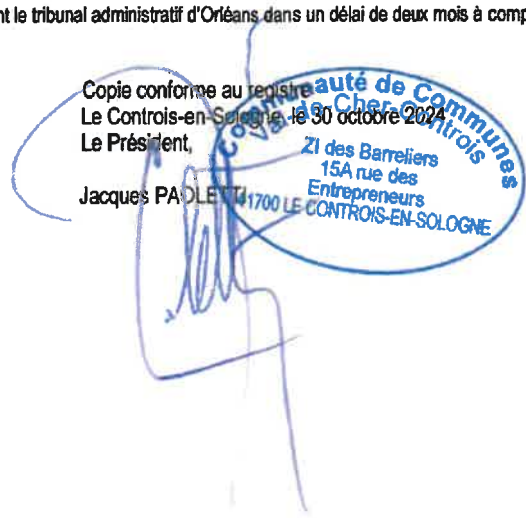
Et de la publication/notification le

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

4 NOV. 2024

Accusé de réception en préfecture  
Et de sa publication sur [www.information.fr](http://www.information.fr)  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Étaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAUULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28O24-2-5**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : CAMPING L'ENTRE DEUX, sis 18 rue du camping à CHÂTILLON-SUR-CHER (41130)**

Par courrier du 22 juillet 2024, Madame et Monsieur OLIVIER Alexandre, gérants du camping l'Entre-Deux sis 18 rue du camping à Châtillon-sur-Cher (41130) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de mobil-homes nécessaires à leur activité.

Le montant de l'opération est estimé à 28 441.67 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 22 juillet 2024, de Madame et Monsieur OLIVIER Alexandre, gérants du camping l'Entre-Deux sis 18 rue du camping à Châtillon-sur-Cher (41130)

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

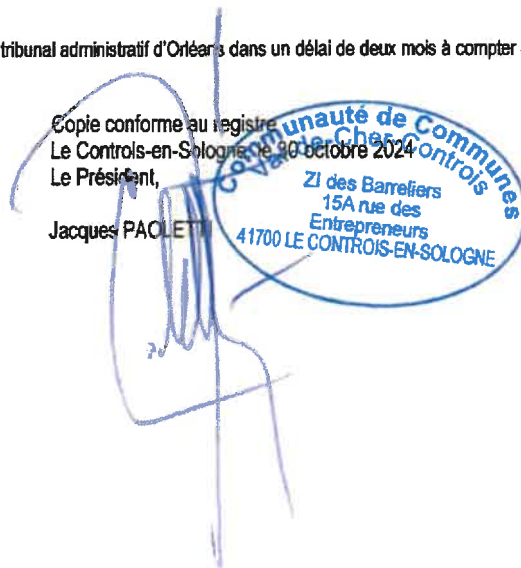
- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique au camping l'Entre-Deux sis 18 rue du camping à Châtillon-sur-Cher (41130).



- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne de 30 octobre 2024  
Le Président,  
Jacques PACLETT



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
E67E201200420241001002  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

- 4 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENault Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBault Patrick	<b>10<sup>ème</sup></b>	Madame PLAT Françoise

**Etaient absents excusé(s) :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-6**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL LES DOUCEURS DE VIRGINIE, sise 7 place Pierre Fidèle BRETONNEAU, SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)**

Par courrier du 10 août 2024, Madame BOISSE Virginie Gérante de la SARL Les Douceurs de Virginie, sise 7 place Pierre Fidèle Bretonneau à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de matériel d'ameublement et de signalétique nécessaires à son activité

Le montant de l'opération est estimé à **4 645.98 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;**

**Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;**

**Vu le courrier du 10 août 2024 de Madame BOISSE Virginie Gérante de la SARL Les Douceurs de Virginie, sise 7 place Pierre Fidèle Bretonneau à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400) ;**

**Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;**

**Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;**

**Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.**

Le Bureau communautaire, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **Décide l'octroi d'une aide de 1 161.50 € au titre du développement économique à la SARL Les Douceurs de Virginie sise 7 place Pierre Fidèle Bretonneau à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400).**

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
E. de la publication de la délibération le - 4 NOV. 2024  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAULT Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-7**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SG ELEC SOLUTION 41, 33 route de Feings à OISLY (41700)**

Par courrier du 5 juin 2024, Monsieur Stéphane GIRAUD, gérant de l'entreprise SG ELEC SOLUTION 41 sise 33 route de Feings à OISLY (41700) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de matériels nécessaires à son activité (visseuses, meuleuses etc...)

Le montant de l'opération est estimé à 8 301.20 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 10 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 5 juin 2024 de Monsieur Stéphane GIRAUD, gérant de l'entreprise SG ELEC SOLUTION 41 sise 33 route de Feings à OISLY (41700) ;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 10 septembre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

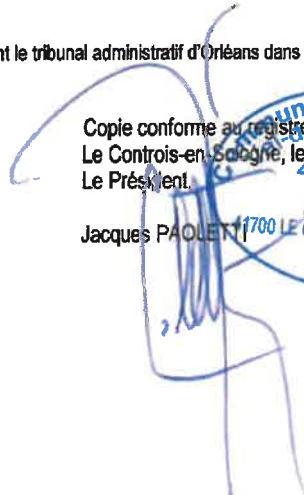

- **Décide** l'octroi d'une aide de 2 007.80 € au titre du développement économique à l'entreprise SG ELEC SOLUTION 41 sise 33 route de Feings à OISLY (41700).

Et de la publication/notification le

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
 Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
 Le Président,  
 Jacques PAOLET

Certifié exécutoire par le Président  
 Compte tenu de la réception à la Préfecture

Etat de publication/notification le 04 NOV. 2024  
 C41-200072064-20241029-28024-2-7-AU  
 Date de télétransmission : 31/10/2024  
 Date de réception préfecture : 31/10/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBault Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-8**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : MECAERO, 51 rue des Bois Montrichard MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)**

Par courrier du 4 juillet 2024, Monsieur Pascal COURTAULT, gérant de l'entreprise MECAERO, sise 51 rue des Bois Montrichard, Montrichard Val de Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de matériels nécessaires à son activité (machine-outil numérique, etc...)

Le montant de l'opération est estimé à **100 000.00 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 15 octobre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 4 juillet 2024 de Monsieur Pascal COURTAULT, gérant de l'entreprise MECAERO, sise 51 rue des Bois Montrichard, Montrichard Val de Cher (41400) ;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 15 octobre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de **5 000.00 €** au titre du développement économique à l'entreprise MECAERO, sise 51 rue des Bois Montrichard, Montrichard Val de Cher (41400).

**Et de la publication/notification le**

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Et de la publication/notification le  
041-200072064-20241028-28024-2-8-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

04 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du**

**bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**

Le 22 octobre 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUT Patrick		

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre - Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-9**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL METHEZ PEINTURE 40 rue Julien Nadau, Contres, commune déléguée de Le Controis-en-Sologne (41700)**

Par courrier du 19 août 2024, Monsieur Anthony METHEZ, gérant de la SARL METHEZ PEINTURE, sise 40 rue Julien Nadau, à Contres, Commune déléguée de Le Controis en Sologne (41700) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'une ponceuse et d'un pulvérisateur.

Le montant de l'opération est estimé à 6 455.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 15 octobre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 19 août 2024 de Monsieur Anthony METHEZ, gérant de la SARL METHEZ PEINTURE sise 40 rue Julien Nadau, à Contres commune déléguée de Le Controis en Sologne (41700) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 15 octobre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 1 613.75 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 1 613.75 € au titre du développement économique à la SARL METHEZ PEINTURE, sise 40 rue Julien Nadau, à Contres commune déléguée de Le Controis en Sologne (41700).

Et de la publication/notification le

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

04 NOV. 2024

Etat de publication/notification le  
04/11/2024  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Étaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	---
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENault Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	---
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	---	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBault Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-2-10**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SAS AUBERGE DU PRIEURÉ SISE 5 ROUTE DE ROMORANTIN, LASSAY-SUR-CROISNE (41230)**

Par courrier du 24 septembre 2024, Monsieur FIDOU Jérémy, gérant de l'auberge du Prieuré sise 5 route de Romorantin, à Lassay-sur-Croisne (41230), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel de cuisine.

Le montant de l'opération est estimé à **43 131.38 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 15 octobre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le courrier du 24 septembre 2024 de Monsieur FIDOU Jérémy gérant de l'auberge du Prieuré sise 5 route de Romorantin, à Lassay-sur-Croisne (41230) ;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 15 octobre 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de **5 000.00 €** au titre du développement économique à la SAS Auberge du Prieuré sise 5 route de Romorantin, à Lassay-sur-Croisne (41230).

Et de la publication/notification le



- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2024.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Acte de publication/notification le  
04-200672064-20241028-280242-10-AU  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

04 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur GIBAUT Patrick	<b>10<sup>ème</sup> membre</b>	Madame PLAT Françoise

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 15

**Date de convocation :**  
Le 22 octobre 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur MARINIER Jean-François - Monsieur POMA Alain - Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Madame ESNARD Dominique -

**Ont donné pouvoir :** Monsieur CORNEVIN Bernard à M. PAOLETTI Jacques

Est sorti en cours de séance : Monsieur CARNAT Eric (18 h 15)

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 28024-3**

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION E N°3271, 3273 ET 3274 SISES AU LIEU-DIT LES MURS A SELLES-SUR-CHER (41130)**

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 23 septembre 2024 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°3271 (22 m<sup>2</sup>), 3273 (1 466 m<sup>2</sup>) et 3274 (12 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit Les Murs à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à Monsieur et Madame COPIE Jean domiciliés 11 route de Valençay à Selles-sur-Cher (41130), au prix de 5 250 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 déléguant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 déléguant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23 septembre 2024 et enregistrée sous le n°041.242.24.U0065 concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°3271 (22 m<sup>2</sup>), 3273 (1 466 m<sup>2</sup>) et 3274 (12 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit Les Murs à Selles-sur-Cher (41130), et située en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher,

**Considérant** que la Communauté de communes Val de Cher-Controis exerce la compétence développement économique sur son territoire et que dans ce cadre, elle crée, aménage et entretient les zones d'activité et qu'elle soutient les activités commerciales d'intérêt communautaire ; Que les parcelles objet de la demande permettent, par leur classement en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher, d'implanter des activités artisanales et industrielles ; Que la Communauté de communes Val de Cher Controis a le projet d'installer des activités sur ce secteur et plus particulièrement sur ces parcelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section E n°3271 (22 m<sup>2</sup>), 3273 (1 466 m<sup>2</sup>) et 3274 (12 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit Les Murs à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à Monsieur et Madame COPIE Jean domiciliés 11 route de Valençay à Selles-sur-Cher (41130), au prix de 5 250 € TTC, frais d'acte en sus.

Et de la publication/notification le

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à cet effet.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 30 octobre 2024  
Le Président,

Jacques PAVESATI

Communauté de Communes  
de Cher-Controis  
Zi des Barreliers  
154 rue des  
Entrepreneurs  
71000 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

04 NOV 2024

Et de la publication/affichage le  
041-200672064-20241028-28024-3-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Date de réception préfecture : 31/10/2024